

PRINCIPAUX RÉSULTATS 2023 DE L'ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL POUR LA RÉGION BRUXELLOISE

A nouveau, une évolution positive de l'emploi en Région bruxelloise en 2023



Introduction

Statbel a publié récemment les résultats de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) pour l'année 2023.

La note commente les principaux tableaux que view.brussels a pu construire sur la période 2014-2023. Vous trouverez ces tableaux dans le fichier Excel situé dans la partie Chiffres du site.

Les différents tableaux donnent des chiffres sur l'évolution de la participation au marché du travail (taux d'emploi, taux de chômage BIT, taux de NEET), sur l'emploi intérieur, sur la navette, sur les travailleurs bruxellois selon les principales caractéristiques disponibles ainsi que sur la qualité de l'emploi (temps partiel et emploi temporaire). Des graphiques illustrent certaines de ces variations.

Récemment, la variable démographique **sur la nationalité d'origine** a été ajoutée à l'EFT. Cette variable a donc pu être intégrée **pour la première fois dans ce document** pour examiner l'évolution de l'emploi et du chômage selon la nationalité d'origine.

Nous avons fait le choix dans ces tableaux d'examiner principalement les évolutions sur les deux périodes suivantes :

- ▶ Variation annuelle : 2022-2023 ;
- ▶ Variation sur cinq ans : 2018-2023 (qui correspond à la période courant depuis l'année précédant le début de cette législature jusqu'à la dernière année disponible).

Les principaux commentaires illustrant ces nouvelles données sont repris dans ce document.

Toutes les données présentées proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (Statbel).

Synthèse des principaux résultats

On peut mettre en évidence les points suivants :

▶ **Constats généraux**

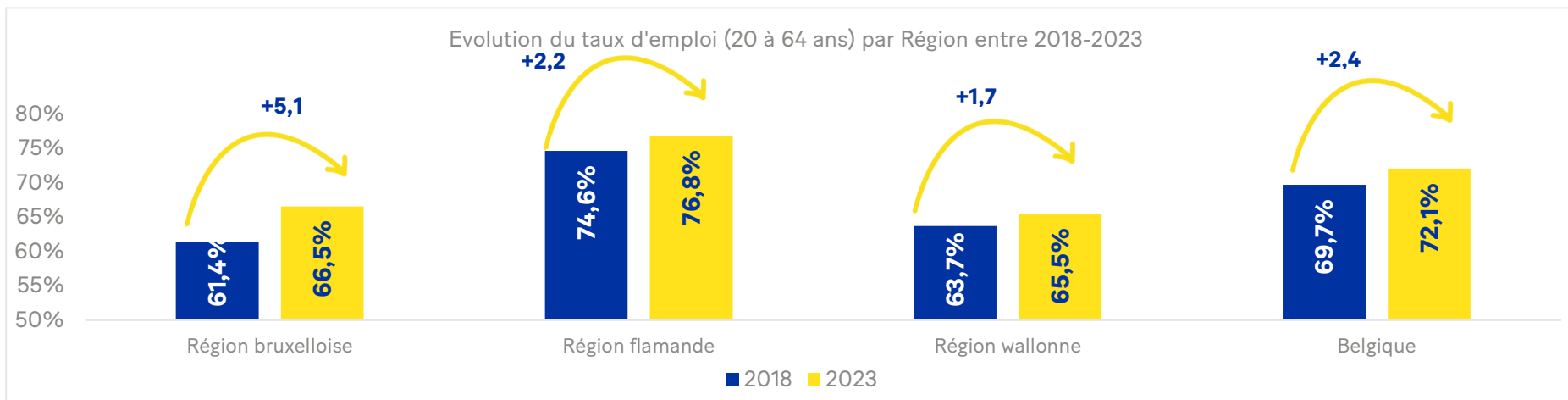
En 2023, on observe à nouveau une évolution favorable pour le marché du travail bruxellois dans la mesure où les principaux indicateurs du marché du travail évoluent positivement. Ces chiffres confirment globalement les tendances positives déjà observées en 2022. En effet, **l'année 2022 avait déjà été une année très favorable pour le marché du travail bruxellois**. A nouveau, de nombreux « records » s'observent sur le marché du travail bruxellois. Ainsi, le taux d'emploi, le nombre de Bruxellois occupés et le nombre de Bruxellois occupés en Flandre atteignent respectivement leur niveau le plus élevé. À l'inverse le taux de chômage, le taux des NEET et le taux de navette entrante se situent à leur niveau le plus bas.

Nous attirons l'attention sur le fait que toutes ces données sont issues de l'EFT et sont donc des estimations avec des intervalles de confiance (cf. partie avertissement méthodologique). Les résultats doivent donc être interprétés avec les réserves d'usage.

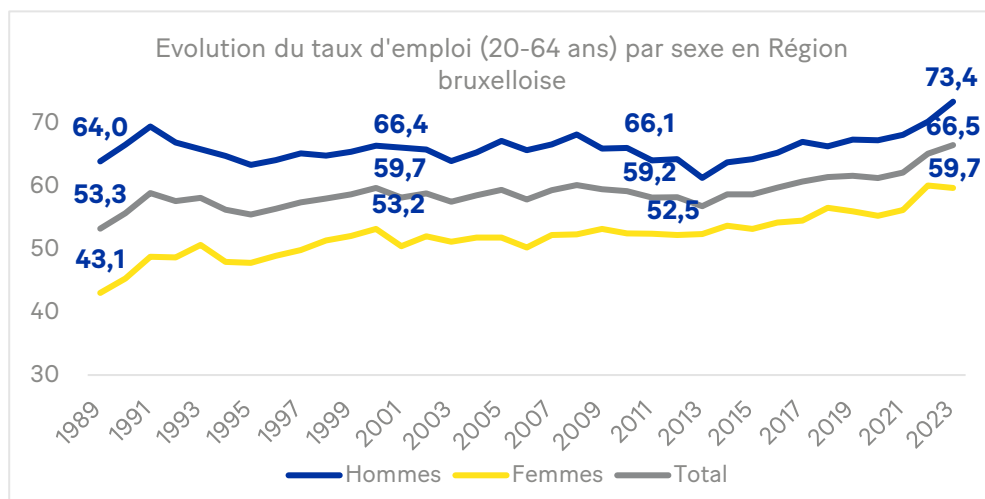
▶ **Evolution du taux d'emploi**

En ce qui concerne spécifiquement la Région bruxelloise, on observe une hausse du taux d'emploi (20-64 ans) de 1,4 points en 2023 par rapport à 2022 et de 5,1 points par rapport à 2018.

Sur l'ensemble de la période 2018-2023 (5 années), on enregistre une hausse du taux d'emploi (20-64 ans) de 5,1 points pour la Région bruxelloise, de 2,2 points pour la Flandre et de 1,7 points pour la Wallonie.



Le taux d'emploi (20-64 ans) a progressé de 61,4% en 2018 à 65,2% en 2022 et à 66,5% en 2023. Il s'agit actuellement du niveau le plus élevé observé depuis la création de la Région bruxelloise en 1989.



Le taux d'emploi en Région bruxelloise en 2023, avec un taux de 66,5%, a dépassé pour la première fois celui de la Wallonie (65,5%), mais reste encore toujours bien en deçà de celui de la Flandre (76,8%). Néanmoins, l'écart avec la Flandre s'est réduit, il était de 13,2 points en 2018 et est de 10,2 points en 2023.

Ces résultats sont encourageants **également au regard de l'accroissement de la population en âge de travailler toujours plus marquée en Région bruxelloise** ce qui signifie que la Région bruxelloise doit enregistrer une hausse plus marquée de la population occupée pour

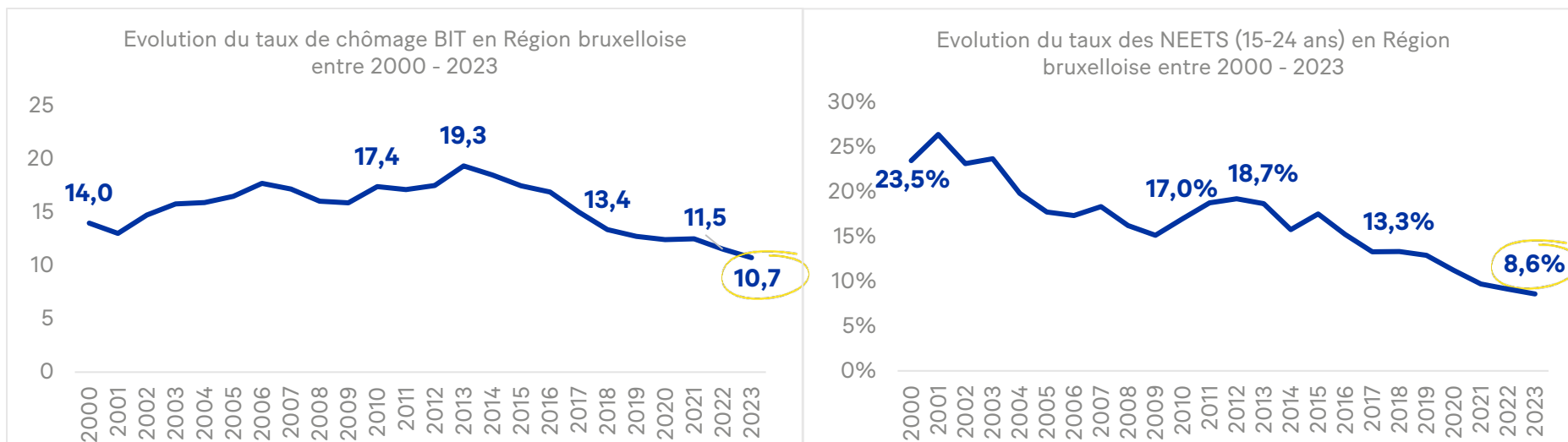
accroître son taux d'emploi. La population en âge de travailler a augmenté de 5,8% en Région bruxelloise sur la dernière période quinquennale (pour 2,2% en Flandre et 0,6% en Wallonie).

La tableau 9 en annexe détaille la hausse de 5,1 points observée en Région bruxelloise selon les différentes caractéristiques. Par sexe, on observe une hausse de 7,1 points pour les hommes et de 3,2 points pour les femmes. Par tranche d'âge, on note des hausses dans toutes les tranches d'âges, en particulier de 7,2 points pour la population âgée de 55 à 64 ans, de 5,2 points pour les 25-55 ans et de 7,2 points pour les jeunes de moins de 25 ans (hors étudiants) et de 8,8 points pour les moins de 30 ans (hors étudiants). Par niveau d'études, la hausse est de 4,0 points pour les moyennement qualifiés, de 3,2 points pour les hautement qualifiés et 1,8 points pour les faiblement qualifiés. Par origine, on observe une hausse plus importante pour la population d'origine étrangère NUE (+7,9 points) que pour la population d'origine belge (+3,9 points) et d'origine étrangère UE (+2,8 points). Toutefois, le taux d'emploi de la population d'origine étrangère NUE(55,4%) reste bien en-deçà de la population d'origine belge (76,6%).

► **Evolution du taux de chômage et du taux des NEET**

Le taux de chômage BIT a diminué de 11,5% en 2022 à **10,7% en 2023**. Si on examine l'évolution du taux de chômage sur une plus longue période, on constate une diminution très importante du taux de chômage qui est passé de 19,3% en 2013, à 13,4% en 2018 et à 10,7% en 2023, **soit une baisse de 8,6 points sur 10 ans et de 2,6 points sur 5 ans. Il s'agit actuellement du niveau le plus bas observé depuis 1992¹**.

¹ Le niveau le plus bas du taux de chômage (BIT) pour la Région bruxelloise date de 1991 où il se trouvait juste sous la barre des 10%, le taux était de 9,9%.



Le taux des NEET² (15 à 24 ans) a fortement diminué en 2021 et est passé pour la première fois sous la barre des 10% passant de 17,5% en 2015 à 9,7% 2021. Les chiffres de 2022 et 2023 confirment cette tendance, puisque le taux de NEET a de nouveau diminué. Il se situe à 9,1% en 2022 et **8,6% en 2023**. Cette amélioration de ce taux s'explique à la fois par l'amélioration observée du marché du travail, mais également par la hausse marquée du taux de scolarité chez les jeunes³.

On observe cette année une amélioration du **taux de chômage BIT des jeunes qui s'élève à 25,7% en 2023. Il s'agit également du niveau le plus faible⁴**. Sur une période de 5 ans, on enregistre une diminution de ce dernier de 4,9 points. Il est à noter que si le taux de chômage des jeunes de moins 25 ans s'élève à plus de 25%, par contre il descend à 11,1% pour les 25-29 ans.

² Pourcentage de jeunes (15-24 ans) qui n'exercent aucun emploi et ne suivent aucun enseignement, ni aucune formation (NEET).

³ Suite à la hausse de la qualification des jeunes (66,7% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont aux études en 2013, 71,3% en 2018 et 73,0% en 2023) mais aussi par la diminution du taux de décrochage scolaire en Région bruxelloise (17,7% en 2013, 10,7% en 2018 contre 8,7% en 2023).

⁴ Nous avons pu vérifier ces données jusqu'en 1996.

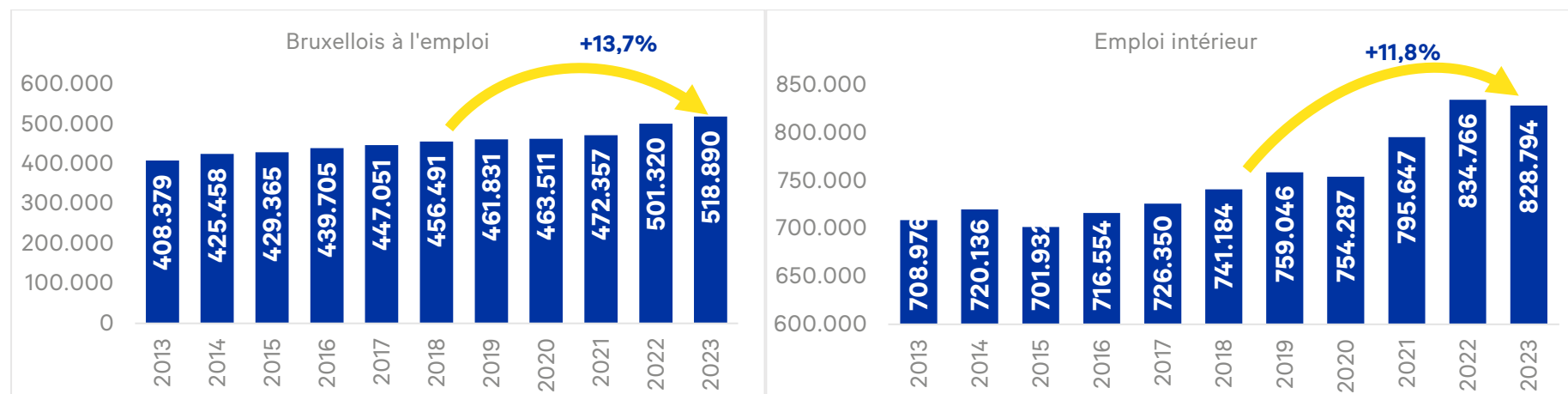
► Evolution de l'emploi intérieur et de la population active occupée

On observe à nouveau un accroissement important de la population active bruxelloise occupée (15-64 ans) soit une hausse annuelle de 3,5% (+17.500 unités) et une hausse sur 5 ans de 13,7% (+62.000 unités). **Le volume de Bruxellois à l'emploi atteint ainsi avec 519.000 unités en 2023 son niveau le plus élevé depuis la création de la Région bruxelloise.** Ces résultats confirment les résultats positifs déjà observés en 2021 mais surtout en 2022.

La croissance de l'emploi est également plus marquée pour la population bruxelloise (+3,5% sur un an et +13,7% sur 5 ans) que dans les autres Régions, respectivement +0,5% et +5,1% en Flandre et 0% et 3,3% en Wallonie.

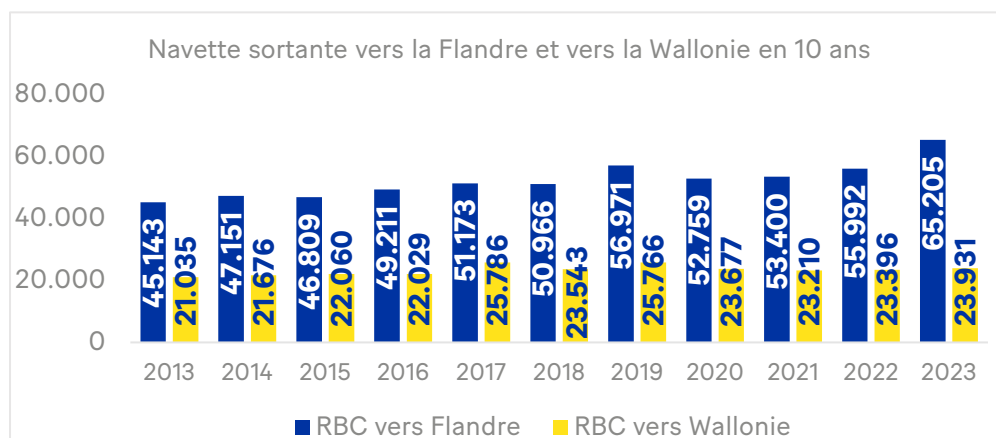
La Région bruxelloise connaît par contre une légère contraction de son emploi intérieur après la très forte hausse observée en 2022. En 2022, il avait augmenté de 39.000 unités et avait atteint 835.000 unités (soit son niveau le plus élevé). **La contraction en 2023 est de 6.000 unités et atteint près de 829.000 unités.**

Si on observe une diminution de l'emploi intérieur de -0,7% par rapport à l'année dernière, la hausse est, par contre, de 11,8% par rapport à 2018 (soit +88.000 unités). Cette hausse de 11,8% sur la période de 5 ans est plus importante que celle observée tant en Flandre (+5,6%) qu'en Wallonie (+2,4%).



Sur une période de 5 ans, l'accroissement de la population active occupée bruxelloise (15 ans et +) est de 13,9% (+64.400 unités) (cf. tableau 8 en annexe). L'accroissement est de 16,2% chez les hommes et de 11,2% chez les femmes. L'accroissement est plus élevé pour les travailleurs âgés : 20,9% pour les « 50 ans et + », 9,4% pour les « 30 à 49 ans », et 18,2% pour les « moins de 30 ans ». Par niveau d'études, on observe principalement un accroissement chez les hautement qualifiés (+22,4% ou + 59.500 unités) et de manière moins prononcés chez les moyennement qualifiés (+14,0% ou + 16.000 unités) tandis que la population active occupée bruxelloise diminue de -13,6% chez les faiblement qualifiés (- 11.000 unités). **En 2023, le taux d'emploi (20-64 ans) varie de 42,7% pour les faiblement qualifiés à 81,7% pour les hautement qualifiés.** Le taux d'emploi passe donc pratiquement du simple au double entre les faiblement qualifiés et les hautement qualifiés. Ces chiffres illustrent la dualisation du marché du travail bruxellois.

► **Evolution de la navette entrante et sortante**



Le taux de navette entrante en 2023 se situe à 48,0% ce qui le place à son niveau historique le plus bas. L'ancien niveau le plus bas était de 48,4% en 2018. Entretemps, il était repassé momentanément au-dessus des 50% en 2021 (50,6%).

La navette sortante augmente globalement au cours des deux dernières décennies et a atteint en 2023 le niveau (en valeur absolue) le plus élevé observé à ce jour, soit **89.000 navetteurs sortants**. Environ 65.000 Bruxellois vont travailler en Flandre et 24.000 en Wallonie.

Si on avait observé une diminution de la navette sortante vers la Flandre durant la pandémie (suite à la forte diminution des activités aéroportuaires), elle a réaugmenté fortement par la suite. **Ainsi, en 2023, on observe une forte hausse de la navette sortante vers la Flandre, augmentant de 16,5% par rapport à 2022, de 28% par rapport à 2018 et de 44% par rapport à 2013 (+20.000 unités).** Avec 65.000 travailleurs bruxellois travaillant en Flandre, on dépasse le niveau record de 2019 (57.000). La hausse est nettement moins marquée vers la Wallonie puisqu'elle est de 2,3% par rapport à 2022.

Par contre le taux de navette sortante est de 16,9% qui le situe à un niveau un peu en-deçà de 2019 (17,6%). Cela s'explique en partie par la forte hausse du nombre de Bruxellois travaillant à Bruxelles (hausse de 12,7% sur 5 ans) et par le fait que la navette sortante vers la Wallonie est plus ou moins stable (+1,7% sur 5 ans).

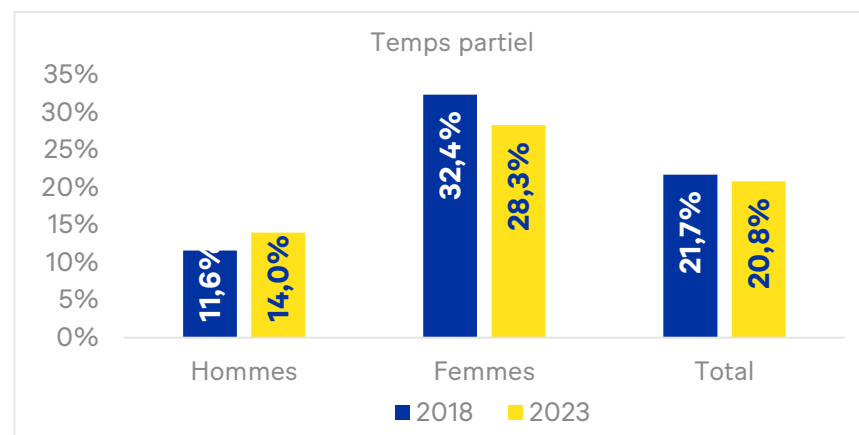
► **En ce qui concerne la qualité de l'emploi**

Concernant le régime de travail, on constate pour la population bruxelloise une augmentation du régime de travail tant à temps plein qu'à temps partiel :

- **L'augmentation du travail à temps plein est plus importante que l'augmentation du travail à temps partiel.** On observe une hausse du travail à temps plein tant par rapport à l'année passée (+4,3%) que par rapport à 2018 (+15,4%) par rapport à la hausse du travail à temps partiel (soit +1,2% sur un an et +8,5% sur cinq ans).
- L'analyse sur 5 ans indique que la hausse de l'emploi salarié (+53.700 ou +13,8%) s'explique **principalement par une hausse des emplois à temps plein (+46.500 unités ou + 15,4%)**, mais aussi par une hausse des emplois à temps partiel, bien que relativement moins importante (+7.200 unités ou +8,5%).

En conséquence, la proportion de temps partiels (tableau A5 en annexe) a diminué de 21,7% en 2018 à 20,8% en 2023. **Néanmoins, par genre, on observe une diminution marquée des temps partiel chez les femmes (diminuant de 32,4% à 28,3%) mais une augmentation chez les hommes (passant de 11,6% à 14,0%).**

La proportion d'emplois salariés à temps partiel reste plus faible à Bruxelles (20,8%) qu'en Flandre (27,2%) et qu'en Wallonie (24,0%).

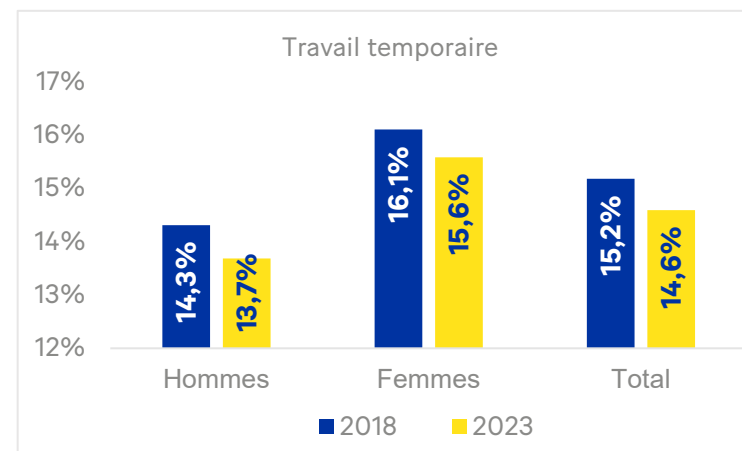


Concernant le type de contrat, on constate que, sur cinq ans, l'emploi permanent a augmenté de manière plus importante que l'emploi temporaire. Par contre, par rapport à l'année dernière, l'emploi temporaire a augmenté de manière plus importante :

- En variation annuelle, on constate une augmentation plus importante des emplois temporaires (+7,0%) par rapport à la hausse des emplois permanents (+3,1%). Cette hausse plus importante des emplois permanents en 2023 s'explique en partie par la forte contraction des emplois temporaires durant la crise sanitaire⁵, tandis que le niveau des emplois temporaires atteint en 2022 était similaire à celui observé en 2019 (situation pré-covid).
- Sur cinq ans, on constate que l'emploi permanent a augmenté de manière plus importante (+14,6%) que l'emploi temporaire (+9,4%). Sur cette période de cinq ans, la hausse de l'emploi salarié s'explique principalement par une hausse des emplois permanents (+48.000 unités ou + 14,6%) et de manière plus limitée par la hausse des emplois temporaires (+5.500 unités ou +9,4%).

En conséquence, **le pourcentage d'emplois temporaires parmi l'emploi salarié** (tableau A6 en annexe) est passé de 15,2% en 2018 à 14,1% en 2019 puis **à réaugmenté en 2023 pour atteindre 14,6%**.

- **L'emploi permanent sur ces 5 dernières années a augmenté de manière plus marquée que l'emploi temporaire⁶** tant en Région de Bruxelles-Capitale que dans les deux autres Régions (cf. tableau A7). Toutefois, pour la Région bruxelloise, on observe également un accroissement de l'emploi temporaire (+9,4%) contrairement à ce qui est observé tant en Flandre (-4,5%) qu'en Wallonie (-19,2%).



- On observe que la proportion d'emplois temporaires est nettement plus élevée à Bruxelles (14,6%) qu'en Flandre (8,6%) et qu'en Wallonie (9,7%). Les écarts étaient moins importants avec les deux autres Régions en 2018, soit respectivement 15,2% à Bruxelles, 9,4% en Flandre et 12,3% en Wallonie.

⁵ L'emploi permanent n'a subi qu'un léger ralentissement en 2020 alors que les emplois temporaires ont diminué fortement lors de la pandémie. Ceci s'explique par le fait que beaucoup d'emplois temporaires ont été arrêtés ou n'ont pas été prolongés durant la pandémie.

⁶ Les emplois temporaires couvrent principalement les emplois à durée déterminée (soit environ 2/3 des emplois temporaires) et de manière moins importante d'autres contrats comme l'intérim ou des contrats d'étudiants.

- ▶ En ce qui concerne le **genre** :

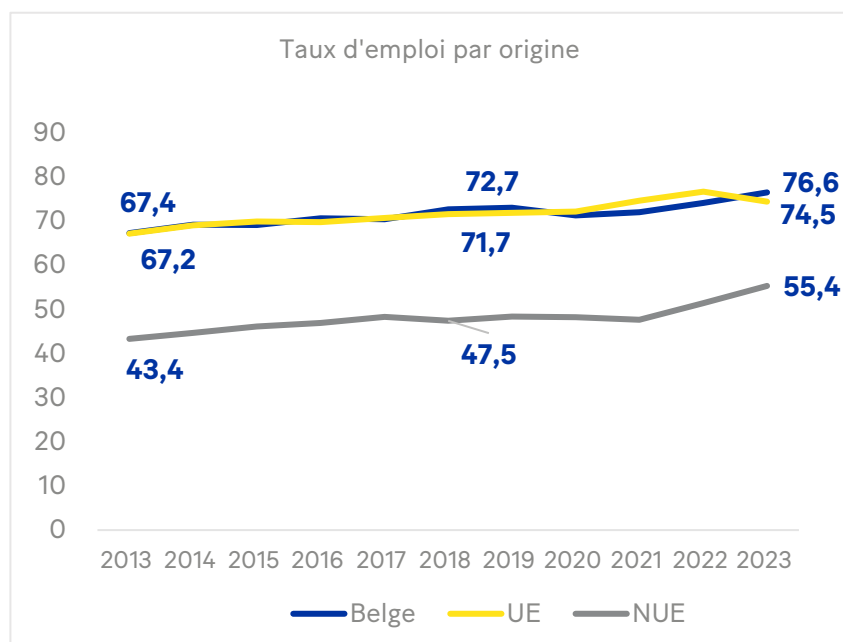
Le taux d'emploi des femmes (59,7%) se situe toujours à un niveau en-deçà de celui des hommes (73,4%). L'écart de genre du taux d'emploi de la population active bruxelloise (cf. tableau A8) s'élève donc à 13,7 points. Cet écart est nettement plus important qu'en Flandre (7,1) et qu'en Wallonie (6,2). L'écart par genre continue à se réduire tant en Flandre qu'en Wallonie, tandis qu'en Région bruxelloise l'écart reste important et a même augmenté cette dernière année. Cette spécificité par rapport aux deux autres Régions s'explique en partie par le faible taux d'emploi des femmes d'origine étrangère NUE. Le taux d'emploi est également faible pour ces dernières dans les deux autres Régions du pays. Toutefois leur part dans la population en âge de travailler est plus réduite, ce qui a donc des conséquences moins importantes sur le taux d'emploi féminin tant en Flandre qu'en Wallonie. Vous trouverez des explications plus détaillées dans la partie suivante qui analyse le taux d'emploi par origine et sexe.

Si le taux de chômage BIT était généralement un peu plus élevé pour les hommes, on constate à l'inverse qu'en 2023 le taux de chômage féminin est de 11,2% et le masculin de 10,3%.

En termes de qualité de l'emploi, la **proportion de travail à temps partiel chez les femmes salariées bruxelloises est de 28,3%** alors qu'elle n'est que de 14,0% chez les hommes (dans les deux autres Régions, la proportion de travail à temps partiel chez les salariées est encore plus importante, soit 42,6% en Flandre et 38,4% en Région wallonne). Il est à noter qu'on observe une contraction de l'emploi partiel chez les femmes (cependant une hausse chez les hommes). **Au niveau de l'emploi temporaire, la proportion de ce dernier est plus importante pour les femmes (15,6% pour femmes et 13,7% pour les hommes).** On constate que les écarts par genre ont augmenté ces dernières années.

- ▶ Cette année, nous avons pu **rajouter des données sur l'emploi et sur le chômage par origine.** Cette information est très précieuse pour la Région bruxelloise dans la mesure où une partie très importante de la population en âge de travailler est d'origine étrangère. En effet, la Région bruxelloise se caractérise par une grande diversité de sa population. La population d'origine belge représente 22% de la population en âge de travailler, la population d'origine étrangère UE 33% et la population d'origine étrangère NUE 45%. En Flandre, ces chiffres sont respectivement de 74%, 11% et 15%, tandis qu'en Wallonie, ils sont de 61%, 22% et 17%.

▪ **Concernant le taux d'emploi par origine** (tableaux A10 et A12 et graphiques 6, 8 et 9 en annexe)



On constate des écarts importants en termes de taux d'emploi par origine. Pour la Région bruxelloise, le taux d'emploi en 2023 de la population d'origine belge est de 76,6%, de 74,5% pour la population d'origine étrangère UE, tandis qu'il est de 55,4% pour la population d'origine étrangère NUE. L'écart est de 21,2 points entre la population d'origine belge et la population d'origine NUE. On constate également des écarts importants tant en Flandre (16,8 points) qu'en Wallonie (19 points).

Le taux d'emploi de la population d'origine belge se situe en Région bruxelloise (76,6%) à un niveau intermédiaire entre la Flandre (79,6%) et la Wallonie (69,6%). Le taux d'emploi de la population d'origine UE en Région bruxelloise (74,5%) est proche de celui de la Flandre (75,9%) mais supérieur à la Wallonie (64,6%). Et enfin, **pour la population d'origine NUE, le taux d'emploi est de 55,4% en Région bruxelloise, 62,7% en Flandre et 50,6% en Wallonie.**

En ce qui concerne l'évolution du taux d'emploi par origine, on constate un accroissement plus marqué pour la population d'origine NUE, soit 12,0 points sur 10 ans tandis qu'il est de 9,2 points pour la population d'origine belge et de 7,3 points pour la population d'origine UE. Sur une période de 5 ans, on a un accroissement respectif de 7,9 points, 3,9 points et 2,8 points. En conséquence, les écarts du taux d'emploi entre la population d'origine BE et NUE se sont légèrement réduits entre 2013 et 2023 passant de -24 points à -21,2 points.

Le tableau A12 et le graphique 9 croisent l'origine et le sexe. On note que les écarts par genre varient fortement selon les origines. **Les écarts sont plus réduits pour la population d'origine belge (-5,5 points en moyenne sur les 2 dernières années) et pour la population d'origine étrangère UE (-4,7 points) tandis qu'ils sont nettement plus élevés pour la population d'origine étrangère NUE (-19,9 points).** Les écarts par genre sont donc 4 fois plus importants pour les étrangers NUE.

En ce qui concerne, **l'évolution du taux d'emploi pour la population d'origine NUE par genre**, on constate un accroissement tant pour les hommes que pour les femmes. Néanmoins l'accroissement est plus important pour les hommes d'origine NUE (+16,5 points) que pour les femmes d'origine NUE (+8,3 points).

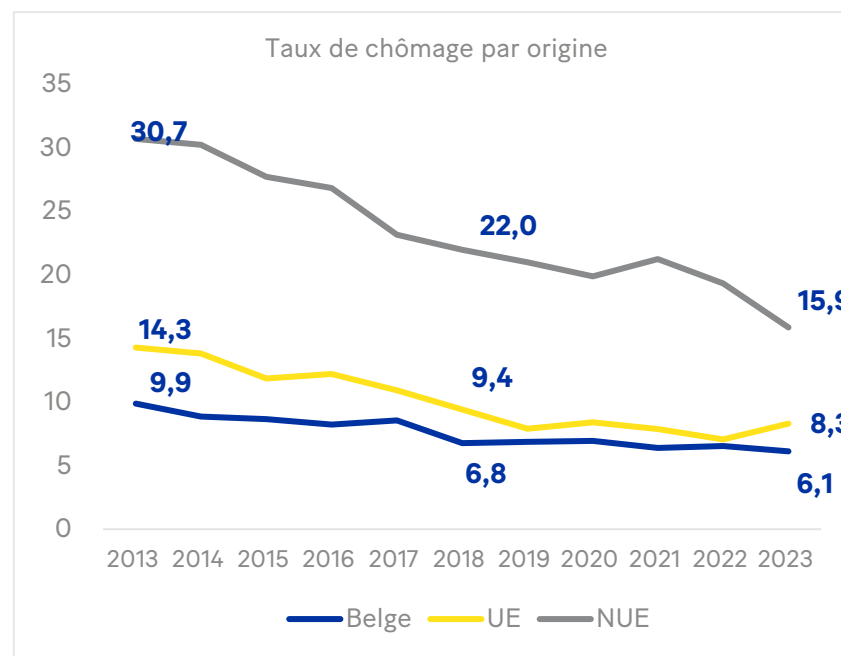
- **Concernant le taux de chômage par origine** (tableaux A11 et A12 et graphiques 7 et 10 en annexe)

On constate que la forte diminution du taux de chômage (BIT) relevée sur la dernière décennie passant de 19,3% en 2013 à 10,7% 2023 s'observe tant pour la population d'origine belge (diminuant de 9,9% à 6,1% sur la même période), que pour les populations étrangères d'origine UE (14,3% à 8,3%) et d'origine NUE (30,7% à 15,9%). Il est donc à souligner que la diminution est plus marquée pour la population d'origine NUE (-14,8 points) que d'origine belge (-3,8 points).

Toutefois si la diminution du taux de chômage est plus marquée pour la population d'origine NUE, le taux de chômage reste plus important pour la population d'origine NUE (15,9%) que pour la population d'origine belge (6,1%).

Enfin, on constate que le taux de chômage par origine et sexe est généralement relativement proche. Le taux de chômage (moyenne 2022-2023) pour la population d'origine belge est de 6,0% pour les femmes et 6,6% pour les hommes soit un écart de -0,6 points, pour la population étrangère UE,

le taux est de 6,9% pour les femmes et de 8,4% pour les hommes (écart de -1,4 points) et enfin pour la population étrangère NUE, le taux est de 19,4% pour les femmes et de 16,3% pour les hommes (écart de +3,1 points).



Avertissement méthodologique

Les chiffres de l'EFT sont des estimations réalisées sur la base d'une enquête par sondage. Ils reposent sur un échantillon effectif d'environ 108.500 personnes âgées de 15 à 89 ans. Cela représente environ 54.500 répondants en Flandre, 40.500 en Wallonie et 13.500 à Bruxelles.

Une enquête par sondage implique que les résultats de l'échantillon soient utilisés pour procéder à une estimation des valeurs à l'échelle de la population totale (= la population au sens statistique). Comme il s'agit d'une estimation, **il faut tenir compte d'un certain degré d'incertitude.**

Ainsi à titre d'exemple, pour la Région bruxelloise, le taux d'emploi des 20-64 ans est estimé à 66,5% pour 2023 (l'intervalle de confiance est entre 65,1% et 68,0%). Le taux de chômage est estimé à 10,7% (l'intervalle de confiance est entre 9,5% et 12,0%).

L'enquête est harmonisée au niveau européen. Les définitions de l'emploi et du chômage utilisées (voir onglet « documentation ») sont celles du Bureau international du Travail (BIT), garantissant ainsi la comparabilité des résultats à l'échelle internationale.

Remarques concernant les ruptures statistiques :

2017 : Rupture dans les résultats en raison d'une profonde réforme de l'enquête sur les forces de travail.

2021 : Rupture dans les résultats en raison de la révision du questionnaire et de la modification des définitions du BIT du chômage et de l'emploi

Vous trouverez des explications méthodologiques plus détaillées sur le site de [Statbel](#).

Récemment, la variable démographique **sur la nationalité d'origine** a été ajoutée à l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Cette nouvelle variable fournit davantage d'informations sur la diversité de la population bruxelloise. Cette variable a été intégrée dans différents tableaux/graphiques pour examiner l'évolution de l'emploi et du chômage selon l'origine.

Vous trouverez des explications méthodologiques plus détaillées sur la variable origine sur [Statbel](#).

Annexe

Fichier Excel situé [ici](#), dans la partie Chiffres du site d'Actiris, et qui reprend les tableaux et graphiques suivants :

Tableaux

Tableau 1 : Évolution du taux d'emploi (15 à 64 ans) par sexe et par Région

Tableau 2 : Évolution du taux d'emploi (20 à 64 ans) par sexe et par Région

Tableau 3 : Évolution de la population active occupée (15 à 64 ans) par sexe et par Région

Tableau 4 : Évolution du taux de chômage par sexe et par Région

Tableau 5 : Évolution du taux de chômage des jeunes (< 25 ans) par sexe et par Région

Tableau 6 : Évolution du taux de neet pour les 15-24 ans par sexe et par Région

Tableau 7 : Évolution de l'emploi intérieur par Région

Tableau 8 : Evolution des travailleurs bruxellois (15 ans et +) selon les principales caractéristiques

Tableau 9 : Evolution du taux d'emploi selon les principales caractéristiques disponibles

Tableau 10 : Evolution de l'emploi (15 ans et +) par type de contrat et selon le lieu de résidence

Graphiques

Graphique 1 : Evolution de la population active occupée bruxelloise selon les principales caractéristiques

Graphique 2 : Evolution de l'emploi par type de contrat et selon le lieu de résidence

Graphique 3 : Evolution du taux de navette entrant et sortant

Graphique 4 : Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Graphique 5 : Taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans par région et genre

Graphique 6 : Taux d'emploi (20-64 ans) par origine pour la Région bruxelloise

Graphique 7 : Taux de chômage par origine pour la Région bruxelloise

Graphique 8 : Taux d'emploi (20-64 ans) par Région et par origine

Graphique 9 : Taux d'emploi (20-64 ans) par origine et sexe - Région bruxelloise

Graphique 10 : Taux de chômage par origine et sexe - Région bruxelloise

Annexes

Tableau A1 : Évolution de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) - Total par sexe et par Région

Tableau A2 : Évolution de la population inactive en âge de travailler (15 à 64 ans) par sexe et par Région

Tableau A3 : Évolution de la population au chômage (BIT) par sexe et par Région

Tableau A4 : Évolution de la navette entrante et sortante

Tableau A5 : Évolution du temps partiel en pourcentage de l'emploi salarié (15 à 64 ans) par sexe et par Région

Tableau A6 : Travail temporaire en pourcentage de l'emploi salarié (15 ans et plus) par sexe et par Région

Tableau A7 : Salariés, contrat à durée indéterminée ou temporaire (15 ans et plus) par sexe et par Région

Tableau A8 : Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans par Région et genre

Tableau A9 : Taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans par Région et genre

Tableau A10 : Taux d'emploi (20 à 64 ans) par Région et origine

Tableau A11 : Taux de chômage par Région et origine

Tableau A12 : Taux d'emploi (20-64 ans) et taux de chômage par origine et sexe pour la Région bruxelloise